

**Décision n° 04-1123
de l'Autorité de régulation des télécommunications
en date du 21 décembre 2004
portant sur l'ouverture du numéro spécial 110**

L'Autorité de régulation des télécommunications ;

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L.36-7 et L.44 ;

Vu la décision n° 98-75 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 3 février 1998 approuvant les règles de gestion du plan national de numérotation modifiée ;

Vu le courrier de l'Association « Ensemble contre le SIDA » reçu le 8 décembre 2004 ;

Après en avoir délibéré le 21 décembre 2004 ;

Décide :

Article 1^{er} – Le numéro 110, destiné à recevoir les appels liés à des opérations ayant en particulier pour objet de collecter des fonds pour des causes humanitaires, est ouvert du 14 mars 2005 au 22 avril 2005 pour l'opération « Sidaction ».

Article 2 – Le Chef du service Opérateurs et Régulation des ressources rares de l'Autorité de régulation des télécommunications est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée au demandeur.

Fait à Paris, le 21 décembre 2004

Le Président

Paul Champsaur